

Guide du programme des visas H-2A

aux États-Unis

Qu'est-ce que le programme des visas H-2A?

Le programme des visas H-2A permet aux travailleurs étrangers de faire du travail agricole aux États-Unis.

Les travailleurs étrangers concluent d'abord un contrat avec des employeurs, puis viennent aux États-Unis pour travailler.

Les travailleurs retournent dans leur pays à l'échéance du contrat.

Les hommes et les femmes peuvent participer au programme des visas H-2A.

Est-il possible que je gagne moins que le salaire minimum?

Non. Les travailleurs ne peuvent recevoir un salaire inférieur au salaire minimum fixé par le gouvernement fédéral ou l'État, et doivent recevoir le plus élevé des deux.

Est-il possible que je gagne plus que le salaire minimum?

Les travailleurs du programme H-2A peuvent recevoir un taux de salaire supérieur; c'est ce qu'on appelle le taux salarial de contrecoup (*Adverse Effect Wage Rate*).

Le département du Travail calcule ce taux à partir du salaire offert aux autres travailleurs agricoles de la région. Fondamentalement, si le salaire minimum est de 5,15 \$ l'heure, mais que les travailleurs agricoles de la région gagnent 7 \$ l'heure, les travailleurs du programme H-2A devront recevoir 7 \$ l'heure.

Pour connaître le taux salarial de contrecoup, communiquez avec la division responsable du salaire et des heures de travail (voir l'encadré) ou avec le bureau du département du Travail de votre État le plus près de chez vous.



Les travailleurs du programme H-2A sont-ils logés gratuitement?

Oui. Les employeurs doivent fournir gratuitement un logement qui respecte les normes de santé et de sécurité définies par les lois.

Toutefois, les travailleurs peuvent devoir payer les dommages causés à la propriété.



Que font les travailleurs du programme H-2A pour leurs repas?

L'employeur doit donner à chaque travailleur trois repas peu coûteux par jour, en inscrivant le coût de ceux-ci dans le contrat des travailleurs, ou leur donner accès gratuitement à une cuisine.



Que se passe-t-il si je suis victime d'un accident du travail?

Les travailleurs ont droit à l'indemnisation pour accident du travail.

Les employeurs doivent fournir une assurance contre les accidents du travail, sans frais pour les travailleurs.

Pour obtenir plus d'information sur l'indemnisation pour accident du travail, consultez le [Guide des accidents du travail aux États-Unis](#).

Quel salaire devrais-je recevoir?

Les travailleurs du programme H-2A ne peuvent recevoir un salaire inférieur à ce qui est indiqué sur le contrat.

Pour obtenir plus d'information sur les salaires, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et de l'assurance-chômage aux États-Unis](#) ou communiquez avec la division responsable du salaire et des heures de travail, au 1-866-487-9243.

Wage and Hour Division
Employment Standards Administration
200 Constitution Ave. N.W.
Washington, DC 20210

Quelles informations doivent figurer dans le contrat des travailleurs?

La loi exige que certaines informations figurent dans les contrats des travailleurs du programme des visas H-2A.

Ces modalités visent à protéger les travailleurs.

Le contrat des travailleurs doit fournir les renseignements suivants :

- les dates de début et de fin du contrat;
- toutes les conditions de travail importantes (transport, logement, repas, etc.);
- les jours de congé accordés aux travailleurs (dimanche, jours fériés déterminés par le gouvernement fédéral, etc.);
- le nombre d'heures de travail par jour et de jours de travail par semaine que les travailleurs doivent accomplir pendant la durée de leur contrat;
- le genre de cultures auxquelles les travailleurs seront assignés, la région et le taux salarial;
- le taux salarial pour chaque type d'emplois;
- des renseignements concernant tous les outils nécessaires et le fait que les employeurs les fournira et les paiera;
- des renseignements sur le fait que l'employeur fournira aux travailleurs une assurance contre les accidents du travail.

Chaque travailleur doit recevoir une copie du contrat de travail (ou de l'offre de travail officielle) au plus tard le premier jour de travail.

Si ces renseignements ne figurent pas sur votre contrat de travail, communiquez avec la division responsable du salaire et des heures de travail, au 1-866-487-9243.

Qu'est-ce que la fiche de paie?

La fiche de paie est un relevé où figure le salaire versé à chaque travailleur.

La fiche de paie contient les renseignements suivants :

- les heures travaillées;
- les heures non travaillées;
- le salaire versé pour chaque type de culture;
- le mode de rémunération (horaire, à la pièce, etc.);
- le total des gains pour la période de paie;
- toutes les retenues salariales (expliquées en détail).

Les employeurs doivent remettre une fiche de paie à chaque travailleur.

Les travailleurs participant au programme des visas H-2A peuvent-ils travailler pour un autre employeur que celui dont le nom figure sur le contrat?

Non. Les travailleurs ne peuvent travailler que pour l'employeur avec qui ils ont conclu un contrat.

De plus, les travailleurs doivent travailler :

- à l'endroit indiqué dans le contrat;
- pour la période indiquée dans le contrat;
- à la culture indiquée dans le contrat;
- au taux salarial indiqué dans le contrat.

Retenues salariales applicables aux travailleurs du programme des visas H-2A

Votre employeur déduira de votre salaire certaines dépenses et les impôts.

Les dépenses et les impôts sont deux retenues différentes.

Les impôts sont :

- l'impôt sur le revenu prélevé par l'État;
- l'impôt sur le revenu prélevé par la ville ou la municipalité (s'il y a lieu).

Les dépenses sont le coût :

- des repas;
- de différents articles;
- des services publics.

Votre employeur doit vous fournir les repas et les différents articles avant de déduire leur coût de votre salaire.

Votre employeur ne peut pas effectuer de retenue sur votre paie si :

- ces retenues ramènent votre salaire en dessous du salaire minimum.

Pour obtenir plus d'information, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et de l'assurance-chômage aux États-Unis](#) ou téléphonez au 1-866-487-9243.

Dois-je travailler toutes les heures indiquées dans mon contrat?

Non. Les travailleurs peuvent refuser de travailler.

Mon employeur doit-il me proposer du travail?

Oui. L'employeur doit vous proposer un certain nombre d'heures de travail conformément à ce qui est indiqué dans votre contrat.

Votre employeur doit vous offrir au moins les trois quarts (3/4) des heures totales de travail indiquées dans votre contrat.

Que se passe-t-il si mon employeur ne m'offre pas les heures de travail requises?

Si votre employeur ne vous propose pas les heures de travail requises, il doit quand même vous donner le salaire correspondant à ces heures de travail.

Que se passe-t-il si, pour une raison ou pour une autre, le contrat ne peut être respecté?

S'il est impossible, pour une raison qui échappe au contrôle de l'employeur, de respecter tout le contrat, l'employeur doit payer aux travailleurs les trois quarts (3/4) des heures totales de travail indiquées dans le contrat. Il doit aussi payer le voyage aller-retour des travailleurs.

Que se passe-t-il si on me congédie sans raison valable?

Les travailleurs qui sont congédiés sans raison valable pourront se prévaloir de la garantie concernant les trois quarts (3/4) des heures de travail (voir l'encadré), et leur voyage de retour sera payé.

Qui paye le transport?

Vous devez payer vos frais de transport vers le lieu de travail, mais l'employeur vous les remboursera si vous respectez certaines conditions.

L'employeur paye pour les déplacements :

- du lieu d'origine au lieu de travail, mais seulement après la fin de la première moitié de la période visée par le contrat;
- jusqu'au lieu où le recrutement s'est effectué, mais seulement à la fin de la période du contrat.

Votre employeur doit fournir le transport gratuitement :

- entre le logement et le lieu de travail de tous les travailleurs à qui il fournit un logement.

Si votre employeur vous demande de démissionner et que vous acceptez, vous pourriez perdre le droit au paiement de votre voyage de retour.

Comment fait-on le calcul des trois quarts des heures visées par la garantie?

Supposons que, selon votre contrat de travail établi dans le cadre du programme de visas H-2A, vous devez travailler :

- six (6) jours par semaine;
- huit (8) heures par jour;
- pendant dix (10) semaines.

Étape 1 — Multipliez le nombre de jours où vous devez travailler (6) par le nombre d'heures que vous devez faire chaque jour (8) puis par le nombre de semaines que vous devez travailler (10) pour respecter le contrat.

Exemple : $6 \times 8 \times 10 = 480$.

Étape 2 — Multipliez le nombre d'heures de travail visé par le contrat (480) par trois quarts (3/4) pour obtenir le nombre d'heures garanti.

Exemple : $480 \times 3/4 = 360$.

Dans ce contrat, les trois quarts (3/4) des heures garanties totaliseront 360 heures.

Calculez le nombre d'heures garanti par votre contrat en utilisant les données inscrites dans votre contrat.



Commission de coopération
dans le domaine du travail